CAPD 94 - 24 JUIN 2021

déclaration liminaire

se-unsa.org

Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs chers collègues,

Cette CAPD dont l'objet est l'étude des recours de demande de disponibilité et de temps partiels se tient pour la première fois, au moins depuis 2014. Et ce n'est sans doute pas anodin.

Depuis 2/3 ans maintenant, notre département est marqué par un manque inquiétant de personnels. S'il dépasse le simple cadre des enseignants, nous nous en tiendrons à la situation des collègues instituteurs et professeurs des écoles, compétence de cette commission.
Alors que la société a subi de profond changement, alors que les aspirations professionnelles et personnelles des populations sont très différentes du début du 21ème siècle, le SE-Unsa fait le constat amer que notre institution n'a pas su accompagner cette évolution.

Si un nombre important de revendications et d'appels au secours des personnels enseignants, aussi bien individuels que collectifs, sont largement portés par notre organisation syndicale et bien d'autres, force est de constater qu'à ce jour, ces alertes restent sans réponse.
Parmi l'une d'entre elles, la question de l'articulation de la vie personnelle et professionnelle et la gestion des ressources humaines reviennent régulièrement en avant.

L'évolution du métier, la transformation de l'enseignement et les exigences de l'Etat sont de plus en plus en contradiction avec les attentes des enseignants. Le constat est sans appel : enseigner au sein de notre département et au-delà dans l'académie de Créteil n'attire plus.
Cette année encore, le nombre de candidats au concours est inférieur aux besoins pour nos élèves. Ce qui se traduira par une obligation de recruter de plus en plus de contractuels – si on les trouve, mais surtout, de faire payer aux enseignants titulaire cette incapacité à activer des leviers efficaces pour recruter.

Vous aurez noté que nous n'avons pas abordé pour le moment la crise sanitaire. Et pourtant ? Qu'avons-nous retenu de cette pandémie, qui n'est sans doute pas totalement endiguée ? La population, en particulier celle de l'Ile-de-France dont les enseignants du Val-de-Marne font partie, a plus que jamais besoin de changement.
Se voiler la face ou affronter ces changements et tenter de trouver des solutions, tel sera l'enjeu majeur de notre pays.

Ainsi, pour la rentrée 2021, le nombre d'enseignants du Val-de-Marne sera une fois encore insuffisant pour permettre à chaque élève val-de-marnais de bénéficier de l'enseignement d'un enseignant titulaire, formé et compétent, ou en formation.
Le SE-Unsa regrette que cette situation conduise la Direction Académique a refuser un nombre important de temps partiels.
Bien entendu, beaucoup de demandes ne sont pas de droits, mais sur autorisation. C'est un fait, le cadre réglementaire permet à l'institution de refuser ces demandes.
Notre organisation syndicale sait que les décisions sont prises avec le plus d'équité possible et avec des critères objectifs. Vous l'aurez compris, ce ne sont pas les décisions qui sont ici remises en question.

Toutefois, il est de notre devoir d'alerter sur le fait que ces décisions mettront un certain nombre de collègues en difficulté. Des difficultés d'organisation dans leur vie personnelle.

L'institution devra assumer qu'il n'est pas possible d'effectuer ses missions avec la plus grande disponibilité et efficacité dès lors que ce n'est matériellement pas possible.
Ce sera donc en premier lieu les élèves qui seront privés par ces décisions d'un certain nombre d'enseignants performants, car dans l'impossibilité de faire face aux exigences imposées.

Est-il préférable d'avoir un enseignant exerçant à mi-temps bienveillant et efficace ou bien un enseignant contraint de travailler plus qui, par la fatigue, sera moins bienveillant, moins investi ?
Est-il préférable d'avoir un enseignant titulaire, diplômé et expérimenté à mi-temps ou bien cet enseignant en disponibilité et devoir recruter « à la place » un enseignant contractuel, sans diplôme et à la formation très très réduite ?

Une des conséquences, nous le savons, sera un certain nombre d'enseignants qui, face à ces difficultés, seront peut-être mis en arrêt maladie par leur médecin.
Est-ce raisonnable, au regard du manque de remplaçants ces dernières années, d'aller ajouter des situations de ce type ?
Une autre conséquence plus grave encore sera de contraindre une partie des enseignants concernés, à une éventuelle démission, seul moyen pour eux de pouvoir assumer les contraintes personnelles.

L'institution ne peut ignorer plus longtemps les attentes fortes des personnels, en particulier sur les projets de mutation.
Refuser de prendre en compte l'évolution de la société c'est refuser de conduire les évolutions pour notre système éducatif et la formation de tous les élèves.
Croire que ces évolutions pourront s'imposer, avec réussite, sans l'implication des personnels est un leurre et une erreur majeure.

Donner envie d'enseigner, et d'enseigner au sein de notre académie, tel est l'enjeu des années à venir. Le SE-Unsa est très inquiet des choix de l'institution pour résoudre cette problématique. Nous espérons nous tromper, malheureusement les signes d'encouragement manquent.

Nous vous remercions, mesdames messieurs les membres de cette CAPD, pour l'attention portée à notre propos et les réponses que vous pourrez, Madame la Directrice Académique, y apporter.

Clément PEYROTTES | Bastien DIAZ | Maeve TREILLET

Eric D'ALESANDRO | Marie STAUBER | Cécile PHILIPPON

Les élus du SE-Unsa en CAPD 94